



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2021-2022

**Mémoire de la Fédération des centres de services
scolaires du Québec présenté au ministère
des Finances du Québec**

Février 2021

Publié par La Fédération des centres de services scolaires du Québec

1001, avenue Bégon

Québec (Québec) G1X 3M4

418 651-3220

info@fcssq.quebec

www.fcssq.quebec

Document : 7526

Dépôt légal – 14 février 2021

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable de la FCSSQ.

Note - Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1: L'AJOUT DE NOUVELLES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES	7
CHAPITRE 2 : MAINTENIR L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT	13
CHAPITRE 3 : CONTRIBUTION DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC	24
CONCLUSION	27

AVANT-PROPOS

La Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) regroupe les 60 centres de services scolaires francophones du Québec ainsi que le Centre de services scolaire du Littoral.

Les centres de services scolaires veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. La Fédération offre à ses membres des services en relations du travail, en ressources matérielles et informationnelles, en financement, en transport scolaire, en formation professionnelle, en services éducatifs aux jeunes et aux adultes, ainsi que de la formation. Conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec, la Fédération coordonne et dirige la négociation des matières nationales sectorielles des conventions collectives.

Dans le respect du principe de toujours considérer les enjeux et les caractéristiques de tous les centres de services scolaires membres dans ses orientations, ses travaux, ses productions et ses représentations, la Fédération a pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et, à cette fin, elle se propose:

- a) de grouper et d'unir les centres de services scolaires;
- b) de prendre toute initiative susceptible de défendre, protéger et développer les intérêts de ses membres et de l'ensemble des centres de services scolaires du Québec;
- c) d'aider à résoudre les différents problèmes d'ordre éducatif, culturel, économique, politique et social qui peuvent se poser pour ses membres.

Ce mémoire fait état de la réaction de la Fédération des centres de services scolaires du Québec aux consultations prébudgétaires en vue de la préparation du Budget 2021-2022 du gouvernement du Québec.

Nous tenons à remercier le ministre des Finances de recevoir l'opinion de la Fédération en cette matière.

INTRODUCTION

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, le ministre des Finances nous rappelle que le Québec fait face à l'une des pires crises de son histoire et que le prochain budget est d'une importance cruciale pour l'avenir.

Dans son prochain budget, le gouvernement voudra favoriser la relance de l'économie et présentera un plan de retour vers l'équilibre budgétaire. Nous croyons que le secteur de l'éducation devrait aussi faire partie des grandes orientations du prochain budget.

Il s'agit d'un enjeu de société important, puisque son développement en dépend. Comme individu, comme parent, ou même comme employeur, la valorisation de l'éducation est au cœur des principales préoccupations, voire des principaux enjeux.

Dans le texte qui suit, nous vous faisons part d'un ensemble de préoccupations qui, malgré le contexte exceptionnel que nous avons vécu au cours de la dernière année, doivent être soulignées et prises en compte. Trois grandes orientations sont privilégiées, soit :

- de pourvoir aux nouvelles contraintes budgétaires, notamment celles liées à la gestion de la COVID-19;
- de maintenir les engagements et investissements du gouvernement dans le secteur de l'éducation;
- de reconnaître l'apport du secteur de l'éducation comme axe prioritaire du plan de relance économique du gouvernement.

CHAPITRE 1: L'AJOUT DE NOUVELLES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES

L'impact de la COVID-19

Au cours de la dernière année, la COVID-19 a heurté de plein fouet le réseau de l'éducation. En plus des coûts directs en lien avec l'application de mesures sanitaires de toutes sortes, nos préoccupations se situent davantage au niveau des conséquences dans le futur et des effets collatéraux qui en découlent.

En premier lieu, nous craignons que le plan de retour à l'équilibre budgétaire soit à ce point contraignant qu'il affecte la continuité des engagements amorcés par le présent gouvernement, qu'il remette ainsi en question les investissements réalisés à ce jour de même que ceux qui sont requis pour le futur.

Évidemment, plus tôt l'équilibre budgétaire sera atteint, plus il sera difficile d'accroître des dépenses essentielles pour le réseau scolaire. À cet égard, le gouvernement ne devrait pas sacrifier le long terme pour le court terme, ne pas gaspiller les dépenses qui ont été effectuées jusqu'à maintenant et qui seront nécessaires pour actualiser un plan de relance à court terme. Faut-il rappeler que les nombreuses années de compressions budgétaires ont lourdement affecté le secteur de l'éducation qui doit encore composer avec d'importantes compressions budgétaires récurrentes, dont les centres de services scolaires subissent encore les effets négatifs?

Ce qui nous préoccupe au plus haut point a trait aussi aux conséquences des interruptions et à la perturbation des services éducatifs sur les résultats scolaires, les retards accumulés et les besoins de rattrapage scolaire : ce qui est, à nos yeux, le plus important. L'isolement, le chambardement des habitudes de vie et l'enseignement à distance ont contribué à cette situation précaire. Ainsi, pour certains élèves, tout se passe relativement bien alors que pour d'autres, il devient difficile de suivre le rythme. *« Certains ont des difficultés d'apprentissage même quand ils sont en présence à l'école. D'autres n'ont pu s'adapter parce qu'ils n'avaient pas d'espace tranquille à la*

maison, une connexion wifi de mauvaise qualité ou devaient partager leur ordinateur avec leurs frères et sœurs. »¹

Les impacts sur les élèves ne se déclinent pas sur une seule année. Ce retard cumulé risque d'affecter la poursuite du cheminement scolaire des élèves, notamment par des écarts, des retards d'apprentissage et des échecs accumulés. Le gouvernement doit éviter à tout prix de sacrifier une génération au bénéfice du principe de retour à l'équilibre budgétaire. Au contraire, il doit accroître les ressources qui s'avéreront nécessaires pour contrer ces retards accumulés. En ce sens, les véritables coûts de la COVID-19 ne sont pas de l'ordre de la comptabilité, mais davantage d'ordre socio-économique.

Une collecte des résultats obtenus par les élèves de la 3^e et de la 6^e année du primaire ainsi que des élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire, à la 1^{re} étape, dans les matières suivantes : langue d'enseignement, mathématiques, sciences et histoire, a été réalisée et comparée aux résultats obtenus au 2^e bulletin de l'année scolaire 2019-2020. Globalement, une variation d'entre 3 % et 4 % est observée.² Conséquemment à l'analyse de ces résultats, afin de réduire les écarts, d'assurer aux élèves la réussite de leur année scolaire de même qu'une poursuite positive de leur cheminement scolaire, il sera impératif de prévoir des mesures de soutien et de rattrapage scolaire.

Le remboursement des dépenses reliées à la COVID-19

Au regard des dépenses liées à la gestion de la COVID-19, nous sommes préoccupés par la façon dont le gouvernement a assumé, jusqu'à présent, le remboursement de ces dépenses. De fait, dès le printemps dernier, il aurait été opportun que le gouvernement crée un fonds de financement de la COVID-19 pour le secteur de l'éducation, fonds qu'il aurait pu bonifier en cours d'année, et ce, dans le but de couvrir les dépenses exceptionnelles engendrées par l'application des mesures sanitaires et autres mesures de soutien.

¹ <https://www.ledevoir.com/societe/education/590170/coronavirus-et-la-reussite-scolaire-dans-tout-ca>

² *Regard sur le retard scolaire potentiel des élèves en période de pandémie*, Direction de la recherche et de la méthodologie du ministère de l'Éducation, 10 février 2021.

Ce fonds aurait permis d'éviter de la confusion quant à l'intention du gouvernement de rembourser ou non les dépenses reliées à la COVID-19 ainsi que sur les façons de les gérer et de les appliquer. Cette façon de faire aurait également permis de ne pas avoir de conséquence sur les rapports financiers des centres de services scolaires pour 2019-2020 et 2020-2021.

À cet égard, une analyse réalisée par la Fédération auprès de ses membres nous indique que selon les états financiers déposés au 30 juin 2020, les impacts budgétaires de la COVID-19 sont de l'ordre de 254 M\$, uniquement pour la période de mars à juin, et ce, principalement en lien avec d'importantes pertes de revenus. Toutefois, puisque nous devons vivre encore probablement plus d'une année complète dans un contexte de pandémie, les impacts financiers réels pourraient être beaucoup plus importants. Selon les états financiers des centres de services scolaires, environ la moitié d'entre eux ont terminé l'année scolaire avec un déficit d'exercice au 30 juin 2020.

Puisque les dépenses associées à la COVID-19 sont des dépenses exceptionnelles, nous sommes d'avis qu'elles devraient être traitées de façon exceptionnelle. Ces dépenses ne devraient pas être financées à même les dépenses d'exploitation des centres de services scolaires qui devaient servir à d'autres fins. Si le gouvernement entend revoir la situation financière des centres de services scolaires qui ont réalisé des déficits, au cas par cas, cela est susceptible de créer un traitement inéquitable dans le réseau.

Par ailleurs, il importe de rappeler que le gouvernement fédéral a versé une aide de 432 M\$ pour la rentrée scolaire 2020. Or, à ce jour, un montant de 85 M\$ a été redistribué par le gouvernement du Québec, ce qui laisse un résiduel de 347 M\$. Le gouvernement du Québec devrait faire connaître le plus rapidement possible ses intentions quant à l'utilisation de ces sommes.

Recommandation 1 :

La Fédération demande au gouvernement de créer un Fonds COVID-19 en éducation qui permettrait d'obtenir une comptabilité précise et prévisible des coûts. Ce Fonds pourrait notamment consolider et bonifier les efforts financiers du gouvernement pour le rattrapage scolaire.

Recommandation 2 :

La Fédération demande au gouvernement de faire connaître le plus rapidement possible la façon dont il entend assigner le montant résiduel de 347 M\$ alloué par le gouvernement fédéral et de verser cette somme au Fonds COVID-19.

Les nouvelles normes, les projets de loi et les règlements

Parallèlement à ces difficultés se greffera toute une série de règles et de normes issues de directives, de lois ou de règlements qui entraîneront des coûts pour le réseau scolaire, mais pour lesquels les compensations budgétaires n'ont pas été précisées. À titre d'exemples :

1. Les frais de garde chargés aux parents et les frais de surveillance du midi

Au printemps 2020, le gouvernement a annoncé son intention de donner suite à son engagement de modifier le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* de manière à y introduire une tarification maximale pour les frais de garde d'élèves fréquentant les services de garde en milieu scolaire de façon sporadique. Or, une telle modification a des conséquences pour le milieu puisque les centres de services scolaires ne reçoivent aucune subvention pour assurer les services qui sont offerts aux enfants inscrits de façon sporadique. L'imposition d'un montant maximum à facturer pour chacun de ces élèves se soldera par un manque à gagner important qui impactera l'organisation des services de garde en milieu scolaire. Puisque les élèves sporadiques sont nombreux, les centres de services scolaires devraient recevoir une allocation financière à cet égard.

De la même manière, le projet de règlement modifiant le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*, qui a été publié

le 13 janvier 2021³, établit des normes relatives aux contributions financières pouvant être exigées aux parents pour le service de surveillance des élèves qui demeurent à l'école le midi.

La contribution financière exigée pour la surveillance d'un élève de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire, le midi, doit être établie en tenant compte du nombre de jours où l'élève demeure à l'école pour dîner. Ce nombre de jours est établi avec les parents, selon les modalités déterminées par le centre de services scolaire ou la commission scolaire. Cette situation doit être analysée, car elle pourrait entraîner des conséquences pour l'organisation de ce service par le milieu scolaire.

2. Le plomb dans l'eau, la ventilation dans les écoles et autres normes

À la suite des modifications apportées au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, une analyse de la concentration de plomb dans l'eau potable a été exigée pour le réseau scolaire public et les établissements d'enseignement privés. Cette opération a voulu assurer le respect de la limite de cinq microgrammes par litre (5 µg/L) recommandée par Santé Canada et prévenir les effets possibles du plomb sur la santé. Les coûts de cette analyse se sont avérés élevés pour les centres de services scolaires.

Par ailleurs, en raison de la pandémie, d'autres sommes importantes pourraient devoir être engagées pour assurer une ventilation adéquate dans les écoles.

3. Le projet de loi 59 : Modernisation, santé, sécurité au travail

En janvier 2021, la Commission de l'économie et du travail a tenu des consultations particulières sur le projet de loi n°59, déposé le 27 octobre dernier par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*.

La Fédération partage les objectifs de ce projet de loi qui visent à réduire le nombre de lésions professionnelles en protégeant bien les travailleurs, en favorisant la réintégration des travailleurs lésés, en améliorant l'efficacité du régime par un meilleur contrôle des coûts et en offrant des conditions de travail protégeant une bonne santé physique et psychologique des travailleurs.

³ Les commentaires sont attendus au plus tard le 26 février 2021.

Cependant, comme indiqué dans le mémoire qu'elle a soumis au gouvernement⁴, la Fédération craint que plusieurs dispositions aient un impact financier majeur, alourdissant la bureaucratie sans nécessairement répondre aux besoins des milieux en santé et sécurité du travail.

Recommandation 3 :

La Fédération demande au gouvernement de prévoir un financement adéquat pour la mise en œuvre des règlements et des lois ayant un impact financier sur le réseau scolaire lorsque ceux-ci sont adoptés.

⁴ Mémoire de la Fédération des centres de services scolaires du Québec portant sur le projet de loi n° 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, janvier 2021.

CHAPITRE 2 : MAINTENIR L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

Alors que la pandémie pourrait forcer le gouvernement à revoir ses priorités, la Fédération estime qu'il est primordial que le gouvernement maintienne le cap sur ses objectifs initiaux. L'éducation constitue en quelque sorte l'assise du développement économique du Québec. Elle permet d'assurer l'avenir social, culturel et économique du Québec dans le long terme. Aussi, nous saluons les efforts qui ont été entrepris jusqu'à présent. Cependant, nous constatons qu'il reste encore beaucoup à faire.

Les deux derniers budgets du Québec ont prévu des investissements importants et nécessaires en éducation. Dans son Budget 2019-2020, le gouvernement a annoncé une hausse des dépenses en éducation et enseignement supérieur de 5,1 %, soit un total de 2,4 G\$ sur cinq ans. L'objectif était alors conforme aux objectifs de la *Loi sur l'instruction publique*, soit de donner à chaque élève et étudiant tous les outils afin qu'il puisse développer son plein potentiel, et visait à soutenir la réussite et la persévérance scolaire en ajoutant des classes spécialisées, en déployant un réseau universel de maternelle aux enfants de 4 ans de même qu'en développant une offre d'activités parascolaires dans les écoles secondaires.

Dans son Budget 2020-2021, le gouvernement annonçait des investissements additionnels de 1,5 G\$ d'ici 2024-2025 afin d'améliorer la réussite de tous les élèves et la diplomation des étudiants en enseignement supérieur. Pour ce faire, il réinjectait dans le réseau de l'éducation l'équivalent de la réduction de la taxe scolaire, soit une somme de 1,2 G\$. La croissance des investissements du gouvernement en éducation et en enseignement supérieur atteignait 4,5 % de plus en 2020-2021 par rapport à l'année précédente.⁵

⁵ Budget de dépenses 2020-2021, Crédits des ministères et organismes, vol. 3, page 87.

Ces nouveaux investissements devraient porter fruit puisque, avant la pandémie, des améliorations ont été constatées sur la diminution du taux de décrochage scolaire et sur l'augmentation des taux de diplomation.

Valoriser la profession enseignante

L'augmentation importante du nombre d'élèves, les besoins spécialisés et le vieillissement du corps professoral sont des facteurs qui ont contribué au manque de personnel dans le réseau scolaire. En raison de la croissance des effectifs scolaires et des services à assurer aux élèves qui les requièrent, les centres de services scolaires ont besoin d'augmenter leur bassin de ressources humaines. Le recrutement et la rétention du personnel enseignant sont devenus un problème criant dans l'ensemble du réseau scolaire. Considérant le rôle primordial du personnel enseignant pour soutenir la persévérance et favoriser la réussite scolaire, la valorisation de la profession est un élément clé visant à pallier la situation, comme le gouvernement l'a lui-même souligné à de nombreuses reprises. Des conditions favorables doivent être mises en place afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre dans le réseau scolaire.

De plus, les centres de services scolaires peinent à pourvoir de nombreux postes vacants dans le réseau scolaire, notamment en ressources informationnelles ou dans d'autres domaines spécialisés comme la psychologie, l'orthophonie et l'éducation spécialisée. Ainsi, il n'est pas rare que des centres de services scolaires doivent procéder à de nombreux affichages avant d'en arriver à pourvoir un poste. La pénurie de personnel spécialisé en éducation entraîne d'autres problèmes. En effet, les interventions sont concentrées sur les cas d'élèves ayant les problèmes les plus graves. Or, en l'absence d'interventions, les élèves ayant des troubles plus légers d'apprentissage peuvent se retrouver en situation d'aggravation. Conséquemment, la liste des cas prioritaires et urgents s'allonge et certains élèves doivent être référés à des cabinets spécialisés de consultation privée.

Par ailleurs, le contexte d'une période de négociation qui dure depuis plus d'un an contribue à créer beaucoup d'incertitudes dans le réseau, d'autant que l'éventualité de grèves pourrait exacerber les difficultés vécues par les élèves. On ne peut présumer de l'issue des négociations ni même des mesures qui seront mises en place pour assurer la valorisation de la profession enseignante, le recrutement et la rétention du personnel du réseau scolaire en général, mais le

financement des mesures éventuellement retenues au terme des négociations doit impérativement être au rendez-vous pour en garantir le succès.

Recommandation 4 :

La Fédération demande au gouvernement de prévoir le financement nécessaire à la mise en place des mesures retenues au terme des négociations afin de valoriser la profession enseignante et de faciliter le recrutement et la rétention du personnel scolaire en général.

Recommandation 5 :

La Fédération demande au gouvernement de mettre en place un plan d'action visant à pallier la problématique de pénurie de main-d'œuvre dans l'ensemble du réseau scolaire.

Investir dans les bâtiments du Québec

Le gouvernement du Québec doit continuer d'investir pour contrer la détérioration matérielle des écoles et diminuer les déficits de maintien d'actifs, sans quoi les bâtiments scolaires continueront à se détériorer rapidement, ce qui aura un impact important sur la qualité des services et des milieux de vie dans les écoles.

Plusieurs intervenants du milieu craignent que le plan de rattrapage que s'est fixé le gouvernement soit insuffisant pour faire infléchir la détérioration des bâtiments et craignent que le réseau scolaire ne soit pas en mesure de répondre aux besoins qui sont générés par la croissance des effectifs scolaires dans certains milieux.

Ainsi, dans les documents publiés par le Secrétariat du Conseil du trésor lors du dernier budget 2020-2021,⁶ on indiquait que seulement 46 % des bâtiments scolaires étaient considérés en bon état. On indiquait également que le niveau d'investissements prévu au cours des trois prochaines années en maintien du parc immobilier aurait pour effet d'augmenter à seulement 50 % la proportion des infrastructures jugées en bon état. Devant un tel constat, il demeure important que le gouvernement respecte les cibles de long terme qu'il s'est fixées et qu'il poursuive la croissance de ses investissements en maintien d'actifs.

⁶ Budget de dépenses 2020-2021 – Vol. 7 Plan québécois des infrastructures 2020-2030, page B.31.

À titre indicatif, mentionnons que selon un rapport du Vérificateur général ⁷, afin de maintenir les bâtiments en bon état, il faut investir au moins 2 % de la valeur de remplacement des bâtiments pour l'entretien, ce qui est bien au-dessus de ce qui se fait actuellement. À cet égard, nous suggérons d'allouer une nouvelle enveloppe budgétaire en fonctionnement, dès maintenant, et de l'augmenter graduellement pour atteindre 2 % d'ici cinq ans. Ceci aurait pour effet de diminuer les investissements éventuels en maintien d'actifs.

Mentionnons que la situation est devenue à ce point critique que le sous-financement en entretien et en investissement nous force à faire des choix difficiles dans le réseau scolaire. Doit-on prioriser les travaux visant à corriger les problèmes les plus urgents ou effectuer les investissements en maintien d'actifs dans les écoles qui sont dans un état jugé satisfaisant afin d'éviter qu'elles ne se dégradent davantage et qu'elles se retrouvent en plus mauvais état? Il s'agit d'un cercle vicieux qui nous place devant un dilemme où un choix s'impose.

Par ailleurs, la construction de nouvelles écoles doit s'accélérer afin de répondre aux besoins croissants d'ajouts d'espace. Lors de la rentrée scolaire de septembre dernier et de celle de septembre 2019, de nombreux élèves ont dû suivre leurs cours dans des espaces modulaires faute d'espace nécessaire dans les écoles actuelles. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'il est dans l'intention du gouvernement d'offrir aux élèves du réseau scolaire public des écoles mieux adaptées à l'apprentissage et offrant un meilleur milieu de vie.

Enfin, pour poursuivre l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein, de façon universelle, le MEQ anticipe un besoin additionnel de 1 200 classes dans les écoles primaires. Dès 2023-2024, il faudra disposer des locaux nécessaires pour permettre l'ouverture de 1 956 nouvelles classes de maternelle 4 ans, incluant la transformation des classes actuelles. ⁸

Le plan d'accélération des investissements

L'automne dernier, le gouvernement a adopté le projet de loi n°66, intitulé *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*, qui vise à alléger les procédures, sans réduire

⁷ https://www.vgq.gc.ca/Fichiers/Publications//rapport-annuel//2019-2020-VGQ-nov2019//fr_Rapport2019-2020-VGQ-nov2019.pdf

⁸ Budget de dépenses – vol. 7 Plan québécois des infrastructures 2020-2030, page B.32.

ou modifier les normes existantes, afin de démarrer plus rapidement les travaux d'importants projets d'infrastructure, travaux qui viennent renforcer l'économie.

En appui aux dispositions prévues au projet de loi, la mise à jour de l'automne dernier prévoit des incitatifs budgétaires de 363 M\$ sur trois ans qui permettront d'accroître les investissements de 2,9 G\$ dans le PQI 2020-2030.

Considérant le manque criant de locaux, d'équipements et d'infrastructures numériques dans les écoles et les centres de l'ensemble du Québec, en plus d'un déficit important accumulé en maintien des bâtiments scolaires, la FCSSQ est d'avis que les dispositions du projet de loi n°66 auraient pu s'appliquer à un plus grand nombre de projets du secteur de l'éducation. Aussi, nous aurions apprécié que ces mesures soient étendues à l'ensemble des projets d'investissement en construction, en rénovation et en numérique, dans les établissements scolaires. Nous sommes d'ailleurs disposés à proposer d'autres allègements pour favoriser encore davantage l'accélération des travaux à exécuter dans les infrastructures scolaires.

Recommandation 6 :

La Fédération demande au gouvernement d'ajouter dès maintenant une enveloppe budgétaire dédiée à l'entretien physique des immeubles, à la hauteur de 1 % de la valeur de remplacement des infrastructures (1 % de 57 G\$ = 570 M\$), et de l'augmenter graduellement pour atteindre 2 % d'ici cinq ans, comme il est alloué dans le réseau de la santé, soit une somme de 1,14 M\$ par année.

Recommandation 7 :

La Fédération demande au gouvernement d'élargir la liste des projets d'investissement en construction, en rénovation et en numérique dans les établissements scolaires visés par le projet de loi n°66.

Recommandation 8 :

La Fédération demande au gouvernement de prévoir de nouvelles mesures d'allègement administratif pour accélérer la réalisation des projets d'investissement en milieu scolaire.

Comblent le retard numérique

Le Québec a pris du retard sur ce qui avait été initialement prévu dans le plan d'action numérique gouvernemental. Plusieurs achats de même que plusieurs actions du plan n'ont pu être réalisés comme prévu, par exemple, le déploiement des combos numériques dans les écoles pour initier les élèves à la programmation informatique et à la robotique.

Depuis 2018, les crédits associés au plan d'action numérique s'élèvent à 1 186 M\$. Les règles budgétaires permettent notamment d'assurer la formation continue et l'accompagnement du personnel, l'acquisition d'équipements et de ressources éducatives numériques, la réalisation de projets d'innovation pédagogique, le soutien technique et la mise aux normes des infrastructures technologiques.⁹ Tous ces investissements sont essentiels pour assurer le développement du réseau à cet égard.

Cependant, la pandémie est venue chambouler la mise en œuvre de ce plan puisque plusieurs ressources qui y avaient été affectées ont dû être utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles avaient été initialement prévues. Nous avons eu à composer avec le fait que tous les élèves ne disposaient pas d'un ordinateur à la maison, n'avaient pas toujours de connexion Internet, et qu'il s'avérait difficile pour certaines régions d'assurer l'apprentissage par l'enseignement à distance, faute de ressources et d'accès à une bande passante rapide.

De plus, des besoins additionnels de formation se sont accrus. En conséquence, le personnel a dû être davantage soutenu face aux nouvelles réalités du milieu scolaire non seulement en termes de complexité des besoins, mais également au regard de l'intégration des nouvelles technologies dans les pratiques pédagogiques. Puisque tous n'ont pas les mêmes acquis en matière de développement de compétences numériques, le personnel enseignant dispensant des cours en mode virtuel a vu ses besoins de soutien pédagogique, technique et de formation s'accroître.

Par ailleurs, la Fédération croit que l'enseignement à distance de longue durée devrait demeurer accessible même après la pandémie, et ce, afin de desservir à la fois la formation générale des jeunes, à certains types d'enseignement spécialisé, et la formation générale des adultes.

⁹ http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/PAN_Bilan_2018-2019_VF.pdf

La pandémie a permis d'expérimenter ce type d'enseignement en raison d'un décret gouvernemental, alors que la *Loi sur l'instruction publique* ne le permet pas, à l'exception de projets pilotes. Bien que la question demeure relativement complexe, des ajustements et des ressources sur les plans technologique, financier et juridique s'avéreront nécessaires. Plusieurs intervenants du milieu ont manifesté de l'intérêt à maintenir ce type d'enseignement, même après la pandémie.

Recommandation 9 :

La Fédération demande au gouvernement de rattraper les retards accumulés dans le déploiement et la mise en œuvre du plan d'action numérique.

Recommandation 10 :

La Fédération demande au gouvernement de planifier dès maintenant le plan d'action numérique version 2 et d'identifier les besoins qui devront être adressés à l'intérieur de ce plan actualisé.

Recommandations 11 :

La Fédération demande au gouvernement de s'assurer que tous les élèves et tout le personnel disposent des équipements nécessaires, d'une connexion Internet adéquate ainsi que d'un soutien technique et pédagogique leur permettant de mettre en application les nouvelles pratiques pédagonumériques.

Recommandation 12 :

La Fédération demande au gouvernement de soutenir le développement des compétences numériques de tout le personnel des centres de services scolaires (enseignement à distance, télétravail, etc.).

Recommandation 13 :

La Fédération demande au gouvernement d'étudier la possibilité de mettre en place de façon permanente des écoles spécialisées d'enseignement à distance longue durée.

Comblent les besoins en formation professionnelle

Pendant trop longtemps, le secteur de la formation professionnelle a fait figure de parent pauvre du système éducatif. De fait, ce secteur souffre depuis plusieurs années de sous-financement alors qu'il nécessite de la main-d'œuvre, des équipements et des bâtiments de spécialités de toutes sortes. Il s'agit d'un secteur éducatif qui doit savoir s'adapter rapidement aux réalités et besoins du marché du travail, ce qui exige des formations à la fine pointe de la technologie et suivant les tendances du marché. Par ailleurs, les allocations en formation professionnelle ne sont autorisées par le ministère de l'Éducation qu'à la sanction des élèves, ce qui rend le financement instable et dépendant de la conjoncture économique.

Le manque de ressources et cette instabilité financière ont parfois pour effet que les diplômés de la formation professionnelle pourraient être moins bien préparés à exercer leur métier considérant l'évolution technologique du marché du travail (virage 4.0). Cette situation nous amène à constater qu'au palmarès des pays de l'OCDE, les filières de la formation générale du Québec sont nettement plus fréquentées que les filières de la formation professionnelle. En conséquence, les entreprises font face à un bassin insuffisant de main-d'œuvre qualifiée et doivent recourir à de la formation développée pour l'entreprise, non qualifiante et non reconnue par le ministère, ce qui ne favorise pas la mobilité de la main-d'œuvre d'un même secteur.

Cette situation est problématique puisque les travailleurs sans diplôme vivront un plafonnement professionnel leur limitant l'accès à d'autres emplois en cas de mise à pied, d'où le chômage structurel. Il en résultera un déficit de l'expertise ouvrière pour la société en général, en plus des conséquences sur le taux de productivité et de compétitivité des entreprises. Des études ont démontré qu'une personne détentrice d'un DEP aura une trajectoire professionnelle plus rapide que celle qui apprendra sur son lieu du travail.

Les centres de formation professionnelle sont nombreux au Québec. On en compte 187 offrant plus de 142 diplômes d'études professionnelles (DEP), 25 attestations de spécialisation professionnelle (ASP), 44 attestations d'études professionnelles (AEP). Aussi, 69 centres de services scolaires ont un service aux entreprises (SAE).

Cette offre de formation est souple et adaptée aux élèves et aux entreprises. Mais malheureusement, elle ne comporte pas des options de formation à temps partiel permettant aux jeunes et aux adultes de répondre à leurs obligations et contraintes familiales ou de continuer à travailler. Pour plusieurs régions du Québec, ces centres constituent le principal levier économique, notamment en période de décroissance. L'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* spécifie que les centres de services scolaires veillent et contribuent au développement économique de leur région.

Cependant, le manque d'inscriptions ou d'intérêt de la part des jeunes et des adultes pour certains programmes est un problème important. Le gouvernement doit mieux faire connaître les programmes de la formation professionnelle et de l'éducation aux adultes. Il doit les valoriser par une campagne de promotion afin de mieux informer les parents sur les possibilités qui s'offrent à leurs jeunes.

À cet égard, nous formulons les recommandations suivantes :

Recommandation 14 :

La Fédération demande au gouvernement de faire la promotion de la formation professionnelle et de reconnaître la pleine valeur du DEP sans l'assujettir à l'obtention du DES.

Recommandation 15 :

La Fédération demande au gouvernement d'éliminer les contraintes tels le contingentement, les prêts de cartes, les autorisations provisoires, les coupures dans la promotion et la publicité. Parmi les moyens visant à soutenir les inscriptions, le gouvernement devrait permettre l'accès à la formation professionnelle en assurant un financement adéquat.

Recommandation 16 :

La Fédération demande au gouvernement de poursuivre ses efforts pour favoriser l'accessibilité à la formation professionnelle en reconnaissant le diplôme d'études professionnelles en tant que formation de base.

Recommandation 17 :

La Fédération demande au gouvernement d'octroyer le financement pour le programme de prêts et bourses aux élèves inscrits à la formation générale des adultes dans les centres de services scolaires.

Redonner des emplois à ceux qui ont été affectés par la pandémie

Bien que la pandémie ait provoqué de nombreuses pertes d'emploi, nous saluons les efforts du gouvernement qui, dans la dernière mise à jour économique, a annoncé un investissement de l'ordre de 459 M\$ pour les deux prochaines années, et ce, dans le but de favoriser la réintégration de chômeurs pandémiques sur le marché du travail. De cette somme, 100 M\$ sont réservés pour accroître la diplomation de manière à rééquilibrer le marché du travail ainsi que pour favoriser une relance durable de l'économie. Un montant de 75 M\$ est destiné aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires afin d'assurer le développement de moyens concrets pour soutenir ces personnes dans l'accomplissement de leur projet de formation. Nous estimons que ces montants permettront d'accroître la diplomation en formation générale des adultes et en formation professionnelle de quelque 200 000 chômeurs pandémiques, et ce, en arrimant davantage l'offre de formation en fonction des nouvelles réalités du marché du travail.

La Fédération est très active dans ce dossier. Aussi, pour contrer l'impact de la pandémie et aider les personnes à retrouver des emplois, les centres de services scolaires pourront autoriser un plus grand nombre de formations de courte durée et d'attestations d'études professionnelles (AEP). Ces programmes permettront d'obtenir une formation initiale ou une spécialisation dans un délai plus restreint. Pour des raisons d'accessibilité, les élèves inscrits à une AEP ne devraient pas attendre que le centre de formation professionnelle se voit octroyer un financement permettant la dispensation de la formation. L'accès à un programme court au moment où l'adulte en a la capacité devrait être permis.

Nous soutenons toutefois le fait que ces mesures soient déployées sur du court terme et ne permettent pas de résoudre les problèmes plus fondamentaux de financement de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes. À cet égard, le gouvernement devrait s'engager à accroître le financement de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes dans le long terme, en plus de réviser son mode de financement.

Recommandation 18 :

La Fédération demande au gouvernement de faire en sorte que les élèves souhaitant s'inscrire à une AEP, en vue d'obtenir une diplomation, puissent avoir accès à ces programmes sans attendre que le financement soit disponible au centre de formation.

Recommandation 19 :

La Fédération demande au gouvernement de réviser le modèle de financement de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.

Recommandation 20 :

La Fédération demande au gouvernement de permettre l'accès à la formation professionnelle à temps partiel comme il le permet pour les études collégiales et universitaires.

CHAPITRE 3 : CONTRIBUTION DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Le prochain budget du gouvernement du Québec devrait comporter un important volet visant la relance de l'économie, en plus de ce qui a été annoncé dans la mise à jour budgétaire de l'automne 2020. Ce plan devrait viser à contrer le ralentissement économique engendré par la pandémie, mais aussi stimuler la croissance de manière à résorber le déficit, et ce, le plus rapidement possible.

À cet égard, il devrait donner son appui au réseau scolaire public et les moyens financiers nécessaires pour que les centres de services scolaires puissent, via leur offre de formation, poursuivre leur contribution essentielle au développement économique dans leur région. Les ressources consacrées à l'éducation¹⁰ par le gouvernement du Québec représentent 25,7 % des 86,2 G\$ prévus pour les dépenses des ministères et des organismes en 2020-2021.

Puisque le réseau de l'éducation peut assurément contribuer à répondre aux objectifs de relance économique du gouvernement par l'effet de levier de ses 14 G\$ de dépenses injectés dans l'économie québécoise chaque année dans toutes les régions du Québec, il importe de soutenir le déploiement de l'offre de services de ce réseau. De fait, les centres de services scolaires constituent, pour la plupart, les plus importants employeurs de leur région.

Moteur économique important, ils achètent des biens et des services de toutes sortes, allant du simple matériel de bureau, jusqu'aux équipements informatiques, au matériel scolaire, aux services-conseils, aux services d'architectes et d'ingénieurs. Il s'agit en fait du plus grand pouvoir de dépenses au Québec après celui du secteur de la santé.

¹⁰ L'éducation inclut l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire et l'enseignement collégial et universitaire.

L'impact de la création du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)

Lors de l'étude du projet de loi n°37, la Fédération a déjà fait part de ses préoccupations quant aux conséquences de la centralisation des achats gouvernementaux sur les économies régionales. De même, plusieurs autres organisations ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas que, pour des économies de volume, les fournisseurs éventuels de biens ou de services soient concentrés dans seulement une ou deux régions comme celles de Montréal ou de Québec, ce qui se traduirait par des pertes de retombées économiques importantes dans les régions. De fait, cette concentration des achats pourrait avoir un impact important sur l'organisation de l'offre des services et limiter l'octroi de contrats gouvernementaux à quelques fournisseurs, éliminant du coup la concurrence.

Pour les mêmes motifs, le gouvernement avait décidé de retarder la mise en opération du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) dans le but de donner plus de souffle aux régions affectées par la pandémie.

Nous aimerions à cet égard que des dispositions particulières soient prévues au processus d'acquisition des biens et services défini dans le cadre des opérations du CAG, dans le but de maintenir les emplois en région. Rappelons par ailleurs qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, il existe une obligation du gouvernement d'assurer le maintien de retombées économiques dans les régions.

Recommandation 21 :

La Fédération demande au gouvernement de prévoir, dans les processus d'acquisition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), des dispositions supplémentaires visant à favoriser le maintien et la création d'emplois dans les régions.

Le plan pour une économie verte 2030

À l'instar de ce qui a été annoncé dans le dernier budget, le plan de relance devrait prévoir des dispositions particulières pour le développement durable. La dernière mise à jour budgétaire présentait une bonification de ce plan. Le gouvernement mettait l'électrification des transports, des bâtiments et des activités industrielles au cœur de ce plan afin de remplacer progressivement les énergies fossiles actuellement consommées par cette énergie verte produite chez nous. De ce

fait, le plan contribuera à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre que le Québec s'est fixée pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990.

Le réseau de l'éducation peut contribuer à la réalisation de ce plan de plusieurs façons. D'ailleurs, nous accueillons favorablement l'intention d'électrifier la flotte d'autobus scolaires. Selon les commentaires recueillis dans le réseau, l'idée de participer à cet effort collectif crée de l'enthousiasme.

Cependant, des interrogations subsistent sur certains aspects du plan, notamment sur la cible visant l'électrification de 65 % des autobus scolaires d'ici 2030, ce qui est extrêmement contraignant. De fait, les moyens pour parvenir à l'achat d'un volume aussi important de véhicules électriques, soit 800 nouveaux véhicules électriques par année, sont jugés insuffisants.

La capacité industrielle à produire de tels véhicules ne semble pas suffisante notamment en raison des règles d'origine qu'on imposerait sur l'assemblage de ces véhicules au Québec.

Cette cible d'envergure demande qu'on tienne compte d'un ensemble de considérations autres que le simple fait d'acheter ces véhicules, tel la santé financière des transporteurs, la différence de coûts de ces véhicules par rapport aux autobus propulsés au diesel, la nécessité d'installer des bornes de recharge, celle de développer une expertise dans certains domaines dont la réparation et l'entretien de ces types de véhicules.

Recommandation 22 :

La Fédération demande au gouvernement de modifier la cible visant l'électrification de 65 % des véhicules de la flotte d'autobus scolaires au Québec.

Recommandation 23 :

La Fédération demande au gouvernement d'élargir les programmes d'aide financière à la location de ces véhicules de manière à diminuer leurs coûts d'acquisition et de rendre plus incitatifs les programmes du ministère des Transports qui financent l'achat de tels véhicules.

Recommandation 24 :

La Fédération demande au gouvernement d'envisager le financement de ces véhicules via le Programme québécois d'infrastructures (PQI) à l'instar de ce qui se fait pour les autobus de ville, dans les municipalités.

CONCLUSION

La Fédération reçoit avec enthousiasme l'invitation du ministre des Finances à présenter ses réflexions sur les prochaines orientations budgétaires du gouvernement.

Bien qu'il soit d'une évidence que le contexte de la dernière année a été extrêmement difficile pour tous, nous entrevoyons l'avenir de façon positive et partageons les préoccupations du gouvernement à l'égard de la nécessité d'atteindre de nouveau l'équilibre budgétaire.

Aussi, nous nous portons volontaires à contribuer et à faire partie du plan de relance du gouvernement notamment en faisant valoir l'importance du secteur de l'éducation publique au Québec, tout en nous assurant de poursuivre notre contribution aux efforts collectifs qui ont été entrepris à ce jour.